JEUDI, 2 MAI 1889.

L'Art.

Le dernier courrier vient de nous porter le numéro 598 de l'*Art*, celui du 15 avril.

Nous avons maintes fois exprimé notre opinion sur cette publication (Paris 29 Cité d'Antin), qui se place au premier rang des ouvrages littéraires illustrés.

L'Art [illegible], elle l'est essentiellement en effet. Le corps de rédaction qui est là, se compose d'hommes de sérieux mérite; plusieurs d'entr'eux sont justement cités comme des autorités dans leur ligne.

C'est que la direction de l'*Art* s'attache à donner à chacun de ses collaborateurs que les attributions qui lui sont propres; on peut dire que dans ce groupe de lettrés, chaque poste est occupé par une spécialité ayant fait ses preuves de savoir, d'écrivain.

Il en résulte que toutes les questions d'art sont traitées avec une entière sûreté de main, et cette lucidité dans l'exposition qui les met à la portée du plus grand nombre, les vulgarise, les fait aimer.

La collection de l'*Art* abonde en articles uniques de premier ordre, en documents authentiques des plus curieux, des plus précieux.

Ce que nous disons ici de la partie littéraire, de la partie critique, s'applique également aux illustrations. Le soin en est remis aux crayons les plus autorisés, les plus fidèles, les plus fins qui soient en France; gravures hors texte, gravures dans le texte, tout cela porte l'empreinte de la variété.

Ce recueil, on le devine sans peine, [illegible] force reproductions d'œuvres maîtresses; les morceaux de peinture, de sculpture, de gravure, etc., etc., de toutes les écoles y trouvent leur place; en réunissant toutes les planches déjà publiées, on a devant soi un véritable musée cosmopolite, d'un haut attrait.

A mesure qu'on se rapproche de l'ouverture de l'Exposition Universelle du Centenaire à Paris, l'*Art* augmente en intérêt, car il s'est imposé la tâche de faire revivre dans ses colonnes, par la plume et par le burin, ce monde de merveilles, qui se dresse au Champ de Mars, et dans lequel on pénètre par l'entrée de la gigantesque Tour Eiffel.

Les derniers numéros sont remplis de notes et de dessins portant sur cette actualité; nous ne saurions conseiller au public de meilleure publication pour faire connaissance avec cette Exposition, pour la suivre dans ses détails, pour en juger les valeurs de toutes sortes.

Ce numéro du 15 avril contient, comme texte: *A travers l'Exposition universelle* (suite), par Camille de Roddaz; *Elle a trois cents mètres!!!*, par L. Augé de Lassus; *Joseph Vernet*, par A. Hustin; *Notes et croquis sur la musique*, Paul Viardot.

Comme gravures hors texte: *Environs d'Oldenbourg*, Allemagne; eau-forte originale de L. Külia; *Au concert Lamoureux*, excellent dessin de Mantelet-Goguet.

Les gravures dans le texte sont au nombre de 12 ou 13, la plupart se rapportant aux bâtiments, intérieur et extérieur, de l'Exposition actuelle. On y remarque aussi *La Tempête*, réduction de la gravure de J. J. Balechou, d'après Joseph Vernet; tout un drame dont quelques épisodes sont vigoureusement rendus.

Creole Exchange.

Nous avons souvent pris plaisir à parler du Creole Exchange, une fondation qui appelle toutes les sympathies, commande tous les respects. De terribles révolutions ont eu lieu dans notre Etat de la Louisiane; les événements y ont produit des changements à fond; en un moment nous y avons vu s'effondrer des fortunes laborieusement élevées, et la misère devenir le lot de ceux qui autrefois dépensaient largement et dont les fêtes avaient bien du retentissement.

Les coups de ce genre ont été nombreux, mais ils se font plus consternants encore quand c'est sur les femmes qu'ils s'abattent; les femmes auxquelles si peu d'avenues sont ouvertes, et dont le travail suffit si malaisément aux besoins même les plus impérieux.

Et ce travail si peu rémunérateur on est cependant heureuse de le trouver, et que de démarches souvent faites inutilement pour l'obtenir. De là des abattements, perte de toute foi, désespoir et plus encore... La misère est parfois la pire des conseillères.

Le spectacle de ces abattements, de ces infortunes a été vraisemblablement la cause déterminante de la fondation du Creole Exchange.

On le sait en effet, il s'est créé surtout pour trouver, pour donner de l'occupation aux femmes nécessiteuses; pour les aider à écouler des ouvrages dont le plus souvent elles ne peuvent avoir le placement.

Le produit de cet Exchange de la rue Bourbon est quelque chose sans doute, mais il ne suffit pas toujours, et il importe de tout mettre en œuvre afin de se procurer des ressources dont puissent profiter celles que la Société a surtout en vue.

Grâce à une offre spontanée du Camera Club, le Creole Exchange donnera, le mercredi 8 mai, une soirée au Grunewald Hall.

Le programme complet n'en est pas encore connu; nous savons seulement qu'il y aura des Tableaux Vivants et une exhibition de vues par ce Camera Club, dont les séances ont été fort remarquées des dernières saisons.

Cette soirée que nous nous faisons un devoir de recommander, commencera à huit heures et demie. Prix du billet, 50 cents.

Concert-Spectacle de Mme Corinne Nott.

La répétition, d'hier à la Salle Grunewald, a eu lieu devant quelques amis, quelques parents des exécutantes; l'impression en a été toute favorable.

Nous nous plaisons à croire que demain il y aura grand monde à ce bénéfice de l'éminent professeur; sur le grand succès nous n'entretenons aucun doute. Concert et opérete vont fort intéresser l'auditoire et nous vous engageons à être au Grunewald Hall à la première heure.

Société Chorale.

Nous désirons trop la réussite du concert vocal et instrumental offert par la Société Chorale de la Nouvelle-Orléans à Mme Pauline Blache, à Mlle Auguste James, pour ne pas appeler de nouveau l'attention du lecteur sur le programme varié, attrayant, qui en est publié à la première page de l'ABEILLE.

Il y a là une douzaine de numéros, où figurent les deux bénéficiaires, avec M. G Ricci, Mlle C. de Lassus, MM. Victor Despommier, H. Breaud, Gernhauser, Hechelhiem, Mulledy et tous les membres de la Société Chorale, cela va de soi.

Pour la composition de ce programme on a puisé aux meilleures sources: Wagner, Hérold, Rubinstein, Massenet, Gounod, Simoné, Saint-Saëns, Verdi, Rossini. Excellente société que celle-là, on en conviendra.

Cette soirée bénéficiaire aura lieu samedi prochain 4 mai, à la Salle Grunewald.

Prix du billet: 50 cents.

On commencera à 8 heures.

Conférence.

La première Conférence de Mlle M. Augustin se donnera aujourd'hui même, au "H. Sophie Newcomb Memorial College", coin de la rue du Camp et de [illegible] Howard. Nous en avons déjà [illegible]: *Origine de la langue fran[illegible]* [illegible] séance s'ouvrira à [illegible]

[illegible] Club, [illegible] renvoyer [illegible] Concert-Promenade.

Programme excellent exécuté par l'orchestre du West End, que conduit M. Lenfant, l'infatigable travailleur qu'on l'en sait.

Calino père, sollicité de mettre une pensée sur l'album de Mme X..., hésite pendant quelques instants, puis se décide à écrire ces mots:

"Les grandes douleurs sont muettes. Un homme qu'on vient de guillotiner ne dit généralement rien."

Champoireau [illegible] chez lui, titubant, à la remorque d'un ami.

—Allons-nous, dit le remorqueur, il est déjà deux heures du matin.

—Mais non, une heure.

—Deux, te dis-je!

—Mais non, une, répond Champoireau, j'en suis sûr. Je l'ai entendue sonner deux fois!

Température du 1er mai 1889.

Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrades
7 heures du matin	66	19
Midi	72	22
3 P. M.	72	22
6 P. M.	68	20

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures

Mariages.

Gustave L. Radetski à Mlle Mary Taylor.
Charles Altmeyer à Mlle Amelia Haney.
Albert Michel à Mlle Mary Williams.
Charles Reveil à Mlle Marie Romero.

Naissances.

Mme Michael Carey, une fille.
Mme Pierre B. Caliac, un garçon.
Mme Jean Bordes, un garçon.
Mme Gustave Bardeau, un garçon.
Mme Philip Frey, un garçon.
Mme Henry Meyer, une fille.
Mme Guiseppe Di Maggio, un garçon.
Mme Geo. Germann, une fille.
Mme G. W. Sentell, Jr., une fille.
Mme S. A. Dicksen, un garçon.
Mme Seymour Well, une fille.

Décès.

Mlle Ophelia McMahon, 34 ans, Asile Ste Anne.
Mlle Eliza T. Purcell, 74 ans, rue du Camp, près Julia.
Mlle Fannie Duplessis, 29 ans, 568 rue de la Douane.
Charles W. Wermes, 68 ans, 296 rue Baronne.
Bernard Bannon, 50 ans, 578 rue South Peters.
Frederick P. Kepp, 18 ans, Milneburg.
Ebenezer Edwards, 6 mois, rue Seconde, près Willow.
Frederick W. Keppe, 27 ans, 65 rue Tremé.
Mme Magdalena Elswirth, 32 ans, 119 rue Huitième.
Theodore Larsen, 24 ans, Hôpital de la marine.
Louis Lacoste, 8 mois, 349 rue Bagatelle.
Mme Francis G. Gaspard, 63 ans, 26 rue Bourbon.
Adam Clark, 50 ans, 197 rue Howard
Celena Kerrey, 74 ans, 283 rue Tremé.
Mme Vve Mary Prenaman, 70 ans, 51 rue Annonciation.
Henry Hayes, 8 ans, Asile Ste-Marie.

Un cas de diphthérie a été constaté au No 246 rue des Français.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

Succession de M. S. Coste à Mlles C. D. et E. Fernandez, un terrain borné par les rues Villeré, Kerlerec, Robertson et Colombus, $2600.

Veuve et héritiers de C. Renz à Mme C. Schneider, un terrain borné par les rues Craps, Amour, Indépendance et Congress, $350.

Victor Merle à Marie B. Sembre, un terrain borné par les rues Gravier, Commune, Baronne et Dryades, $2744.03.

Wm A. Mysing à Mlle B. V. Blanchard, un terrain borné par les rues Berlin, St-Charles, Milan et Pitt, $2600.

Magdelena Wolfe à Louis Persohn, un terrain borné par les rues Mary, Jackson, Jeannette et Cinquième, $300.

Succession Thomas D. Miller à Mme S. D. Miller, quatre terrains bornés par les rues St-Charles, Commune, Canal et Camp, $16,666 66 2|3.

La même succession à la même, deux terrains bornés par les rues Jackson, Chestnut, Philip et Colisée, $18,000.

Succession T. D. Miller à H. C. Miller, un terrain borné par les rues Colisée, Jackson, Philip et Chestnut, $9,300.

Cour de Circuit.—J. J. Kelly accusé de faire du commerce sans licence, a comparu hier et l'affaire a été remise.

Doherty & Cie, contre le steamboat "Enquirer," jugement en faveur du demandeur.

Cour Civil.—Marie Price contre M. Farentelli pour $50.

Alex Sahuqué contre Marie Natal en recouvrement d'un billet à ordre.

L'Etat ex-rel. Caroline ...... contre la ville et le recorder des hypothèques, writ de mandamus.

La ville contre Clark & Meader.—Jugement en faveur du demandeur pour $275.

Mme M. L. Brewer contre Mme Elizabeth Mix.—Jugement en faveur de la demanderesse.

F. L. Twahdey contre la ville.—Jugement en faveur de celle-ci.

Cour Criminelle.—Section A.—John Harris, larcin, 60 jours.

Alphonse Garcia, attaque à main armée, 10 jours.

Maluela Nicholls, voies de fait, 10 jours.

Ben Woods, port d'armes cachées, $5 et 5 jours, et 10 jours de plus en cas de non paiement de l'amende.

Alex. Curry, attaque à main armée, $10 et 10 jours, et 20 jours de plus si l'amende n'est pas payée.

Walter O. Meallie, voies de fait, 20 jours de prison.

Section B.

Louis Weiser, attaque, $20 ou 1 mois.

AFFAIRE DESCHAMPS.

Au No 116 de la rue de Chartres, habite M. Jules Dietsh et sa famille. A son arrivée à la Nouvelle-Orléans le 12 juillet 1887 il fit la connaissance de certain docteur du nom de Etienne Deschamps avec lequel il se lia bientôt plus intimement, si bien que le docteur emmenait promener tous les jours les enfants de M. Dietsh, deux fillettes âgées l'une de 13 l'autre de 9 ans.

Il faisait même sur l'aînée des expériences de magnétisme et les choses eussent duré ainsi longtemps encore, si un jour, le 30 janvier dernier, dans l'après-midi, M. Dietsh averti par sa plus jeune fille, n'eût été requérir les services des agents du 3me poste pour se rendre avec lui chez le trop fameux docteur au No 64 de la rue St-Pierre. Là, on trouva dans une chambre en désordre, étendus dans vêtements sur un lit, le docteur et l'aînée des filles de M. Dietsh; celle-ci morte, le docteur respirant encore.

Transporté à l'hôpital, il fut promptement guéri et, durant son incarcération à la prison de paroisse, il tenta par trois fois de se suicider. On se souvient du bruit que fit à l'époque l'enterrement de l'enfant et la révélation des horribles détails de cette affaire, ainsi que de l'indignation qu'ils soulevèrent contre celui qui sacrifia à son ignoble passion d'abord l'honneur et la pureté d'une enfant de 13 ans et finalement sa vie.

Tels sont brièvement rappelés les principaux faits de cette affaire, tel est l'homme qui comparaissait hier à la barre de la Cour Criminelle, sect. A.

L'audience s'ouvre à 11 h. 30, en présence d'un public dont une moitié se tient debout n'ayant pu trouver place sur les gradins dès longtemps occupés par ceux qui suivent régulièrement les affaires criminelles, et dont le nombre était grossi par ceux qui ne se dérangent que pour les affaires à sensation.

(Etienne Deschamps, appelle le greffier. Léger mouvement accompagné de murmures bientôt apaisés.)

L'Etat est représenté par l'avocat de district Chas H. Luzenberg et Me Lionel Adams. L'accusé s'assied à la barre à côté de son défenseur Me James Dowling. Celui-ci se lève pour donner lecture d'une motion par laquelle, considérant qu'il n'a eu que 48 heures pour préparer la défense de son client alors qu'il lui faudrait au moins un mois pour s'acquitter convenablement de cette tâche, il demande à la cour de vouloir remettre l'instruction de l'affaire à une date ultérieure et lui accorder un plus long délai.

Le public est manifestement désappointé en entendant cette demande mais le juge l'ayant rejetée, les procédures continuent par la formation du jury.

La grande préoccupation de Deschamps est que les membres du jury qui le jugera ne soient point mariés ou que ceux qui le sont ne comptent point de filles parmi leurs enfants. C'est la première et la seule recommandation qu'il fait à son avocat. Pas mal imaginé, n'est-ce pas? Ceci dit, on procède à l'appel successif et à l'examen des jurés, comme suit:

Chas. Drell, coiffeur, résidence rue Dryades No 436, ne rendrait pas un verdict qui put envoyer un coupable à l'échafaud. Refusé par l'Etat.

Geo. A. Allain, résidence 145 rue Race, n'a pas d'idée préconçue sur l'affaire ni d'objection à la peine capitale. Accepté.

Wm. V. Wren, directeur de la Gulf Manufacturing Co., résidence 109 rue [illegible], a lu les rapports des journaux, [illegible] s'est pas formé d'opinion sur [illegible] ne connait aucun détail [illegible] n'a pas d'objection à la [illegible] Refusé par l'accusé.

[illegible] Hyde, commis de la maison [illegible] avenue Louisiana [illegible] les rapports des journaux [illegible] la peine capitale [illegible] une famille. Refusé par l'accusé.

Robert Ross, de la maison Marks [illegible] Ross, résidence rue [illegible] No 207, il rappelle les détails lus dans les journaux; pas d'objection à la peine capitale; a une opinion préconçue. Refusé par l'accusé.

Jos. L. Zacharie, encanteur, résidence rue Quatrième, près Camp.—Refusé par l'Etat parce qu'il n'est pas partisan de la peine capitale, même pour meurtre.

Benjamin W. Seawell.—Malade.

E. Morrison Bryan, employé de la maison Bryan & Miles; résidence 297 Carondelet.—Est capable de juger impartialement l'accusé, bien qu'il se soit formé une opinion sur ce qu'il a lu au sujet de l'affaire; n'a de scrupules contre la [illegible] ment l'accusé bien qu'il ait suivi l'affaire selon les versions données par les journaux. N'a pas de scrupule contre l'infliction de la peine de mort. Célibataire.—Refusé par l'accusé.

John H Maginnis, de la maison A. A. Maginnis fils, résidence No 227 rue Prytanée.—Absent.

Christian Backer.—Ne comprend pas beaucoup l'anglais. Excusé.

James J. McEvoy, teneur de livres de la maison Balger & Briery; résidence rue Ste-Marie No 152; célibataire. A lu les détails de l'affaire, s'est formé une opinion qui sera difficile à détruire. Refusé par l'accusé.

Benjamin W. Seawell—N'est pas partisan de la peine capitale. Refusé par l'Etat.

Wm Weser, employé à la fabrique de savon H. Keller; résidence 529 rue St-André. Accepté par l'Etat et l'accusé.

Lee E. Hooper, teneur de livres; résidence rue Constance, entre Eulalie et Melpomène; marié et père de famille. Accepté par l'Etat et l'accusé.

Walter T. Fasey, résidence rue Dauphine, entre Andry et Flood; ne connait ni l'accusé ni les témoins; opposé à la peine capitale quel que soit le crime. Refusé.

Chas. P. Dimitry, employé au *South Illustrated*; résidence rue Clio No 159; ne rendrait pas un verdict pouvant envoyer l'accusé à l'échafaud. Refusé.

Joseph Kyebel, employé de la maison Chas. Kuebel & Cie., rue Foucher, No 44. S'est formé d'après les rapports des journaux une opinion qui peut se modifier selon les témoignages. Pas d'objection à la peine de mort. Accepté.

Frank Clancey, voyageur de la maison A. Brousseau & Fils, résidence rue Bourgogne No 705. Opposé à la peine capitale.

James P. Magi, teneur de livres; résidence, rue St Philippe No 182.—Opposé à la peine de mort. Refusé.

Jacob Links, 305 rue des Français.—Ne comprend pas suffisamment l'anglais. Excusé.

A. B. Granzin, employé bijoutier chez A. B. Griswold; résidence rue Félicité No 290.—Accepté.

Albert Biesey, résidence rue Robertson, No 598.—A entendu parler de l'affaire; ne connait pas les témoins, l'accusé ni la victime; marié; n'a pas d'opinion préconçue. Refusé par l'accusé.

Sam. M. Dobbins, employé de la maison John McFarland; résidence rue des Magasins, No 1248.—Accepté.

Robt. Brooks, employé de la maison Richardson & May; résidence rue Carondelet, No 760.—Accepté par l'Etat et l'accusé.

Emile Daboval, marchand de riz, résidence rue St-Louis No 103, est opposé à la peine capitale, excepté dans les actes graves, mais n'est pas certain de pouvoir juger impartialement l'accusé. Refusé par l'Etat.

Léon H. Reinberg, chapelier, résidence rue Magasins No 349. L'opinion qu'il s'est formée par la lecture des journaux peut varier selon les dépositions des témoins; célibataire. Refusé par l'accusé.

Geo. Dole, de la maison Dole & Desmond, rue Bassin No 18, Ne connait pas l'accusé. S'est formé, par la lecture des journaux, une opinion qui peut être modifiée et n'influencera pas sa décision. Refusé par l'Etat.

O. C. Olivier. Excusé.

A. S. Frankenbush, de la maison Frankenbush & Barloud. Résidence rue Deuxième No 313. Partisan de la peine de mort. N'a pas d'opinion préconçue. Célibataire. Accepté.

Sam B. Cartwright, résidence 401 rue Chippewa. Accepté.

Alvin B. Cooper, agent de la Davrey Stove Co; résidence rue Dauphine No 601. Refusé par l'accusé.

Pat McGrath. Refusé par l'accusé.

Wm T. Coats, résidence 458 S. Liberté. Refusé par l'accusé parce qu'il est père de famille et a des filles.

Henry G. Bush, 284 rue Ste-Marie; célibataire. Accepté.

John S. Mioton, employé de la New Orleans Insurance Association, résidence 327 rue des Ursulines. Refusé par l'accusé.

Walter E. Flower, 53 rue du Colisée. Refusé par l'accusé.

P. A. Wengert, 182 rue de la Douane. Accepté.

Albert G. Lobdell, 943 rue Carondelet. Refusé.

W. R. Awcock, 278 avenue Cleveland. Accepté.

M. Awcock étant le 12me juré accepté, le jury se trouvait à 3 heures de l'après-midi composé comme suit:

Lee E. Hooper, Jos. Kuebel, A. B. Granzin, Sam. M. Dobbins, Robt. Brooks, A. S. Frankenbush, Sam. B. Cartwright, Henry G. Bush, P. A. Wengert, Wm. R. Awcock, Geo. O. Allain, Wm. Weser.

La Cour ajourne à 6 heures du soir.

A 6 heures 15, après l'appel des témoins et des membres du jury, l'audience est ouverte et on procède à l'audition des témoins.

M. Jules Dietsh, appelé le premier, est visiblement ému à la vue du meurtrier de sa fille. Celui-ci au contraire montre un grand calme et parait suivre les procédures avec intérêt.

M. Dietsh habite rue de Chartres No 116.

Il avait deux filles, Juliette âgée de 13 ans, et Laurence, âgée de 9 ans. La première est morte le 30 janvier. Il a connu l'accusé au mois de juillet 1887. Il s'était présenté à lui comme dentiste et demeurait rue St-Pierre No 64. Depuis le mois de novembre 1887 il recevait journellement sa visite; les deux enfants allaient à l'école rue St-Pierre No 66 ou 68, près de la demeure de l'accusé. Depuis l'été dernier celui-ci emmenait les enfants tous les jours après le diner ou vers 4 heures.

Il ne parla de ses expériences de magnétisme que vers le mois de novembre et me magnétisa sept ou huit fois. J'ai assisté vers le mois de septembre à des expériences pratiquées sur mes deux filles, mais l'accusé n'a jamais réussi à les endormir devant moi. Le 30 janvier, la petite Laurence est arrivée au No 116 de la rue de Chartres vers 4 heures de l'après-midi et a raconté en pleurant à son père que, Juliette dormait chez le docteur.

Celui-ci avait envoyé Laurence chez M. Dietsh lui dire qu'il allait mourir. S'étant rendu chez Deschamps, M. Dietsh n'ayant pas obtenu de réponse en frappant à la porte, demanda si l'agent qui demeurait dans la même maison était chez lui.

Entrant chez M. Serra, dont la chambre était contiguë à celle de Deschamps, il lui explique que sa fille Juliette était dans la chambre voisine, mais qu'il ne pouvait y pénétrer; il lui demanda comment il devait s'y prendre pour entrer. Il fut envoyé au poste de police, où il demanda à être accompagné par un agent chez Deschamps.

Trois agents se rendirent avec lui au No 64 de la rue St-Pierre, et ayant frappé en vain à la porte de Deschamps, passèrent par une fenêtre du balcon et ouvrirent la porte par l'intérieur. Lorsqu'il est entré, le témoin a vu sur le lit sa fille et Deschamps.

Tous deux étaient déshabillés. Lorsqu'il est entré dans la chambre, M. Dietsh a remarqué que les vêtements de Juliette étaient sur une chaise au fond.

Ici on met sous les yeux du témoin les vêtements de sa fille que Deschamps regarde avec un intérêt marqué et une certaine émotion. Le témoin reconnait ces vêtements comme étant ceux de son enfant.

Lorsqu'on a retiré Deschamps du lit il l'a vu emporter sur un brancard. Quant à sa fille, le lendemain du meurtre on l'a emportée chez M. Bonnot.

Deschamps avait deux ou trois fois essayé, sans y réussir, à endormir Juliette en présence de son père et plusieurs fois en son absence, chez lui. (Chez Deschamps.)

La petite Juliette allait régulièrement à la messe. Elle était intelligente mais naïve. Deschamps la magnétisait, avec le consentement de son père, à titre d'expérience. Il s'intéressait lui-même à ces essais.

(Le shérif Villeré est assermenté comme interprète pour la défense.)

Le témoin n'a jamais vu le docteur Deschamps essayer de magnétiser d'autres personnes. Sa fille était grande et forte pour son âge, mais on ne saurait dire bien développée.

Sa mère est morte le 20 janvier 1881.

Le témoin reconnait une des cartes de Deschamps et croit reconnaitre dans l'écriture d'une adresse qu'elle porte l'écriture de Deschamps.

Le capitaine Journée succède à M. Dietsh. Il se rappelle le jour où l'enfant de M. Dietsh a été trouvé morte rue St-Pierre. C'était le 30 janvier. En entrant dans la chambre il a vu Juliette couchée à côté de Deschamps, la tête appuyée sur son bras gauche (de Deschamps); elle était morte. Lorsque Deschamps eut été emporté l'enfant resta sur le lit, [illegible] ses lèvres et le menton étaient [illegible] comme brulés. [illegible] mouchoir [illegible] chloroforme [illegible] dans une malle [illegible] police Delong [illegible] pour garder le corps [illegible] Luzenberg demande que [illegible] chercher et que l'on amène [illegible] gent Dolhonde.)

On montre aux jurés les fioles à chloroforme et la bouteille d'anisette trouvées derrière une malle. Deschamps suit [illegible] foule de curieux [illegible]

Lorsque Deschamps eut été transporté à l'hôpital, l'agent Dolhonde et M. Chas. Serra se trouvaient dans la chambre lorsque vers 8 ou 9 heures le témoin en sortit. Ils y étaient encore lorsqu'il y revint vers minuit.

M. Legendre, opérateur du 3me Precinct, est appelé à son tour. Vers 5 heures de l'après-midi, à la requête de M. Dietsh, il envoya des agents au No 64 de la rue St-Pierre, où il se rendit lui-même plus tard.

Il vit la petite fille dont la tête reposait sur le bras gauche de Deschamps. Tout d'abord il crut que Deschamps était mort et plus tard il aida à le mettre sur le brancard pour le transporter à l'hôpital. Il n'a pas vu de feu dans la cheminée en entrant. Il a seulement remarqué un amas de papier brûlé. Il a vu le corps d'une enfant sur le lit et non celui d'une femme.

L'officier De Rancé se rappelle des événements du 30 janvier. Il décrit les moyens employés pour pénétrer dans la chambre de Deschamps. Il dit que les trois portes de cet appartement étaient fermées à l'intérieur avec des crochets. En entrant il a vu sur le lit deux corps, dont l'un, celui d'une petite fille, complètement couvert avec le même drap qui recouvrait à moitié le corps d'un homme placé à ses côtés.

La petite Laurence était venue avec son père. Elle était dans l'appartement de M. Serra. Les vêtements de Juliette étaient pliés sur une chaise. Il a vu les objets trouvés dans le lit par le coroner: un poinçon, un mouchoir (on lui montre ces objets—il les reconnait.) En entrant dans la chambre, il a senti l'odeur du chloroforme qu'il a retrouvée sur le mouchoir trouvé dans le lit.

Il déclare qu'on trouva en outre une bouteille d'anisette et des lettres placées sur des vêtements d'homme dans une malle.

Il reconnait Deschamps mais quand il l'a vu pour la première fois il portait toute sa barbe.

M. Chas. Serra connait l'accusé qui habitait la même maison depuis deux ans.

Ses relations avec l'accusé se bornaient au bonjour et au bonsoir lorsqu'ils se rencontraient. Il savait que Deschamps était dentiste. Il arracha deux dents à sa femme. Il connaissait les deux petites filles, parce qu'il les voyait tous les jours, vers 4 heures, venir chez Deschamps en sa compagnie. Il n'a jamais remarqué qu'elles vinssent seules chez lui. Lorsque M. Dietsh vint le trouver il était allongé sur un canapé éloigné de un pied de la partie qui séparait sa chambre de celle de Deschamps.

Il était environ cinq heures du soir quand on frappa à sa porte.

C'était M. Dietsh qui venait lui demander s'il n'y avait pas moyen de pénétrer chez Deschamps. Après avoir frappé à la porte et regardé par les fenêtres du balcon il écouta et entendit une sorte de râle.

Après avoir essayé d'entrer à l'aide d'une hachette, il tenta d'ouvrir la porte de séparation et au travers d'une rainure il aperçut des vêtements pliés sur le dossier d'une chaise. Ne pouvant ouvrir, il se rendit à la police. Avant l'arrivée de celle-ci, personne ne pénétra dans la chambre. En y entrant avec les agents, il vit deux corps sur le lit, couverts par le même drap.

Deschampe était couvert jusqu'à la ceinture, et en le découvrant le corps de la petite fille fut aussi découvert. Elle était morte. Quant à Deschamps, on le secoua, et voyant qu'il n'était pas mort on l'emporta à l'hôpital.

Les vêtements de Juliette étaient pliés sur une chaise et son chapeau était au bout d'une table.

Le témoin se rappelle d'avoir vu un fez rouge et une plaque noire qui fut trouvée dans le lit derrière la tête de Deschamps.

Il a remarqué deux malles, l'une de moyenne grandeur, l'autre plus petite. Il a assisté à leur ouverture par le coroner. Deschamps vivait déjà dans la maison lorsque M. Serra vint y habiter. Les enfants allaient à l'école dans le voisinage. Le témoin a vu M. Dietsh une dizaine de fois le soir chez Deschamps; il venait avec ses enfants. Il ignore de quelle façon est morte la petite Juliette.

Il s'écoula une grande demi-heure entre le moment où M. Dietsh frappa à la porte du témoin et l'ouverture de la porte de Deschamps par la police.

L'agent Dolhonde qui est amené en Cour déclare qu'il entra dans la chambre de Deschamps vers sept heures du soir.

Il y resta toute la nuit pour garder le corps.

La roideur commença à se manifester sur celui-ci à 10 heures 20 et fut complète vers 11 heures moins 10 minutes.

M. Chas. Serra vint de temps en temps dans la chambre. Le témoin arriva après que Deschamps eut été transporté à l'hôpital.

Il quitta la chambre vers 5 heures 15 a. m.

M. Marcel Majeau, pharmacien, encoignure Bourbon et Dumaine, se rappelle que le 30 janvier, à 2 h. 30 p. m., l'accusé se présenta à sa pharmacie. Il lui vendit du chloroforme. L'accusé lui dit qu'il en avait chez lui qu'il avait acheté dans différentes pharmacies de la rue Royale, mais qu'il était de qualité inférieure.

Il lui demanda de lui en vendre, du plus fort qu'il pourrait avoir, parce qu'il avait laissé chez lui une enfant qu'il voulait endormir pour lui arracher une dent. Il lui en fut vendu une once, et lorsque le témoin mit son étiquette sur la fiole, Deschamps objecta que ce n'était pas utile.

M. John E. Mailhes, qui habite encoignure Royale et St-Louis, connait l'accusé, lui a vendu le 30 janvier 2 onces de chloroforme dans une fiole qu'il apporta.

Il vint l'acheter vers midi. Il avait déjà plusieurs fois acheté chez lui du chloroforme. Au moment où il allait mettre l'étiquette, Deschampe lui fit remarquer que ce n'était pas utile parce qu'il connaissait son métier. Le témoin sachant qu'il était dentiste, n'insista pas. Il connait Deschamps depuis quatre ans, il avait acheté chez lui divers médicaments.

Laurence Dietsh—à l'appel de ce nom, Deschamps visiblement ému affecte un air dégagé; la petite fille le regarde d'un air craintif. Un grand mouvement se produit, bientôt calmé et la cour avant de procéder à l'interrogatoire de l'enfant lui fait prendre le serment.

Elle est vêtue de deuil. Après un ajournement de quelques minutes, au moment de procéder à l'interrogatoire, Me Dowring s'oppose à ce que la petite soit entendue à cause de son jeune âge, mais le juge rejette la motion et cite la loi à l'appui de sa décision.

Je m'appelle Laurence Dietsh, j'avais une sœur du nom de Juliette. Elle est morte chez le Dr Deschamps. Nous allions à l'école ensemble chez Mlle Roux à deux portes de la maison de Deschamps.

Nous allions moi et ma sœur nous promener avec lui. Le jour que ma sœur est morte je suis allée avec elle dans la chambre du docteur. J'y suis allée après le déjeuner. Nous sommes entrées avec le docteur qui était venu nous chercher à la maison. En entrant dans la chambre le docteur a ouvert les volets, allumé le feu dans la cheminée; il est allé chercher un paquet de bois, l'a posé au coin de la cheminée.

Juliette m'a raconté que le docteur lui avait dit qu'il devait l'endormir dans son lit. Elle s'est mise au lit après avoir quitté tous ses vêtements et les avoir placés sur une chaise. Tandis que Juliette était au lit, le docteur se promenait dans la chambre, puis il lui a donné du chloroforme à sentir dans une fiole. Pendant qu'elle sentait la fiole, elle disait qu'elle voyait Dieu, la Sainte Vierge et le square Jackson. (Rires.) Alors le docteur lui a dit que c'était bien ce qu'il fallait.

C'était le docteur qui tenait la bouteille sous le nez de Juliette. Ensuite, il est allé à la malle, y a pris un mouchoir, y a versé du chloroforme et l'a appliqué sur la figure de Juliette après lui avoir dit d'ouvrir la bouche. Pendant que le docteur faisait sentir le chloroforme il était dans le lit, sans vêtements. Pendant que Juliette dormait il versait toujours du chloroforme sur le mouchoir.

Il est sorti de la chambre avec deux fioles, mais avant il s'est mis à genoux et s'est écrié: "Ah! mon Dieu, laissez-moi mourir, je veux mourir!" puis il est sorti, disant qu'il allait acheter quelque chose, recommandant de ne pas toucher ni réveiller Juliette.

En sortant il a fermé la porte. Il m'a donné du chloroforme, mais je n'ai pas voulu le sentir. Il a rapporté du chloroforme en rentrant et a posé les bouteilles sur la table et a mis de nouveau du chloroforme sur le mouchoir de Juliette.

Pendant que le docteur était sorti Juliette n'a pas bougé elle avait les yeux clos et la bouche ouverte. J'ai demandé au docteur à sortir parce que je m'ennuyais. Il m'a dit que je pouvais sortir. [illegible] m'a aidé à mettre mon man[illegible] donné deux gros pa[illegible] dit de porter à papa. Il [illegible] sortir il était [illegible]

[illegible] la veille du jour où Juliette est morte j'ai vu le docteur lui donner du chloroforme, mais jamais auparavant. Les bouteilles à chloroforme étaient de petites fioles. Elle reconnait les bouteilles qu'on lui montre et l'odeur du chloroforme, qui lui fait faire la grimace. Elle reconnait aussi le disque magnétique, la bouteille d'anisette, etc.

Le Dr Lemonnier est appelé sur la sellette.

Au sujet des lettres, il dit qu'elles étaient placées de façon qu'en ouvrant le meuble dans lequel elles se trouvaient elles fussent la première chose qu'on dût apercevoir.

La Cour ajourne à 10 h. 30 du soir à ce matin à la même heure.

On peut au bas mot évaluer à 600 le nombre des spectateurs qui ont suivi les débats durant toute la soirée.

L'interrogatoire de la petite Laurence sera repris ce matin.

Orphelinat de la Louisiane.—L'Orphelinat de la Louisiane, qui est sous le patronage et la direction des Sœurs de la Sainte-Famille, donnera le lundi, 12 mai, au Geddes Hall, rue Erato, entre Baronne et Carondelet, un grand concert auquel prendront part les orphelins.

Les billets se vendent au prix de 15 sous et trois prix sont offerts aux personnes qui en auront placé le plus grand nombre. Le premier prix consiste en une montre de dame, en or avec chaine; deuxième prix, une paire de boucles d'oreilles et une broche en or; troisième prix, une paire de bracelets en or.

Le feu.—Hier matin, à 5 heures, le feu a pris au Southern Rice Mill, dans un tas de copeaux, qui avait déjà brûlé le mois dernier. Pas de dommages.

Arrêté.—Le shérif E. E. Nunez, de la paroisse St-Bernard, a arrêté dans cette paroisse un nommé Julius Ragsdale, qui s'est enfui du comté de Chester, Caroline du Sud, où il est recherché par la justice, pour meurtre. Il a été mis à la disposition des autorités judiciaires de ce comté.

Paragraphes.—L'individu arrêté à Napoléonville et que l'on croyait être Bunch, est ainsi que l'a annoncé hier matin le detective Gaster un prisonnier quelconque et non le fameux bandit introuvable.

—C'est à partir du 1er mai que sera exécutée, pendant tout l'été, la proclamation de quarantaine en vertu de laquelle les navires seront détenus pendant cinq jours à l'embouchure du fleuve avant de pouvoir le remonter.

LES BONS MOTS AMÉRICAINS.—Quelques nouveaux emprunts à nos confrères américains, qui continuent à rivaliser d'humour:

Entre mari et femme:

M. Jason.—Vous en avez fait une belle à cette soirée d'hier.

Mme Jason.—Moi? Comment donc?

M. Jason.—Oui, vous. N'avez-vous pas dit à Mme Chally que son bébé était gentil à croquer?

Mme Jason.—Certainement, quel mal y a-t-il à cela?

M. Jason.—Vous ne savez donc pas que les Chally partent la semaine prochaine comme missionnaires pour un pays habité par des cannibales?

Dans une compagnie d'assurances:

Le directeur à un agent.—J'apprends que Richman n'a pas fait assurer sa vie. Pourquoi n'allez-vous pas le voir?

L'agent.—Parce qu'il est né chanceux, et qu'il gagne de l'argent avec tout ce qu'il touche. Si nous assurions Richman aujourd'hui, il y a dix chances contre une pour qu'il meure demain.

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LNE.—M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. GONTHIER, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport:

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants:

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 mmgs. par gallon. (263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents:

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive:
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Cornege Brothers & Co., à Braddock, Alleghany County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat:

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés, nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

Dix-neuvième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1888:

Primes reçues:		
Sur risques de feu	$226,148 63	
Sur risques de marine	3,849 54	
Sur risques de rivière	4,604 72	
		$234,602 89
A ajouter, primes non acquises de 1887		60,695 00
Primes totales		$295,297 89
A ajouter, intérêts et profits et pertes		12,896 94
Revenus		$308,194 83
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$96,845 65	
Sur risques de marine	1,136 67	
Sur risques de rivière	747 81	
Total des pertes payées	$98,730 13	
Retour de primes et cancellations	4,471 46	
Commissions	38,296 00	
Réassurances	19,289 05	
Taxes et Licences	4,129 68	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc	31,247 56	
Déboursés		$196,162 88
Surplus		$112,031 95
Primes non acquises de 1888	$60,716 00	
Pertes ajustées et non ajustées	22,000 00	82,716 00
Bénéfice net		$29,315 95

ACTIF.

Argent en caisse	$62,273 60
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	11,762 66
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	135,520 00
$49,600 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	69,440 00
Primes en voie de recouvrement	12,391 05
Prêts sur hypothèque	37,884 34
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	4,486 01
Actions et autres valeurs	12,144 50
Meubles et installations de bureau	2,500 00
Total	$376,107 46

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 12 janvier 1889.

GEORGE O. ANDRY, Notaire.

A une assemblée du Conseil de direction qui a été tenue ce jour, il a été unanimement résolu d'a[illegible] des profits s'élevant à $29,315 95, [illegible] ajouter encore à la solidité de la [illegible]

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

[illegible] 12 janvier 1889.

[illegible] TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Rente Française.

Paris, 1er mai.—Le trois pour cent est coté à 87 francs 65 centimes.

M. Parnell.

Londres, 1er mai—L'interrogatoire direct de M. Parnell s'est terminé à la séance de ce jour.

M. Parnell a déclaré avoir conduit l'agitation irlandaise constitutionnellement. Le contre-examen a commencé.

Au cours de ce contre-examen, M. Parnell nie que le journal *Irish World* ait recueilli des souscriptions pour le Parti Parlementaire depuis 1882.

Ici l'avocat-général, M. Webster produit des extraits de ce même *Irish World*, louant l'attitude de M. Parnell au sein du Parlement, après l'année 1882.

Sir Charles Russell, avocat des Parnellites soumet, à son tour, d'autres extraits concernant M. Parnell.

Le contre-examen se continue. M. Parnell admet qu'il connait Mooney, que l'on désigne aussi sous l'appellation de *Transatlantique*, Il ignore si l'on a levé des contributions au fonds parlementaire. Mooney a écrit des articles violents. Néanmoins, M. Parnell déclare qu'il n'hésiterait point à recevoir de Mooney de l'argent destiné au parti, si Mooney ne publiait pas des articles prêchant le meurtre.

Depuis 1881, le témoin n'a aucunes relations avec Patrick Ford.

M. Parnell nie énergiquement que ses plans relatifs à l'Irlande aient jamais inclu une coalition avec les Feniens, dans le but de chasser de l'Irlande les propriétaires fonciers. Indubitablement il a eu pour objet de détruire le despotisme des propriétaires, mais non pas de chasser des individus du pays; pas plus que de jamais recourir à des moyens d'action illégaux.

Il ne se rappelle pas avoir rencontré en 1878 MM. John Davitt et John O'Leary, et avoir discuté avec eux la possibilité d'une alliance des Nationalistes et Feniens. Il n'est pas à sa connaissance que le fonds national en Amérique et ce qu'on appelle le "*skirmishing fund*" soient identiques.

Ici intervention de M. Webster, avocat-général, qui donne lecture d'un violent manifeste, signé de John Devoy et autres, et lancé à Dublin.

M. Parnell répond qu'il en entend parler pour la première fois. Il admet s'être trouvé avec MM. Devoy, Breslin, Fennerty, Alexander Sullivan et autres. Il avoue franchement qu'il n'a jamais pensé qu'il eût pour devoir d'exclure qui que ce fût de la Ligue, pour cause d'antécédents. Il voulut toujours y voir figurer tous les Irlandais, confiant qu'il était que chaque section accepterait la nouvelle forme constitutionnelle du mouvement d'agitation.

Il a eu pour objet de demander aux individus, partisans "de la force physique", d'abandonner leur mouvement et d'accepter le sien. Il eut été très inepte de fermer devant eux la porte constitutionnelle, parce qu'ils ne donnaient pas immédiatement leur adhésion.

M. Parnell ne se souvient point d'avoir prononcé à Lynn, Massachusetts, un discours dans lequel on prétend qu'il aurait dit que quand l'Angleterre serait réduite à supplier à genoux, ce serait l'heure de réaliser l'idée des Nationalistes.

Il admet que, s'il a prononcé telles paroles, ce devait être en songeant à un système d'opposition, au cas où l'agitation constitutionnelle échouerait. A Troy, quelqu'un lui offrit cinq piastres pour du pain et vingt piastres pour du plomb. Il ne repoussa point l'offre, parce qu'il estima que l'officier qui la faisait, voulait dire cinq piastres pour l'œuvre de la Charité; vingt piastres pour l'œuvre de la Ligue.

Le correspondant du Times.

Londres, 1er mai—Le correspondant du *Times* à Berlin, faisant allusion à la Conférence Samoane, dit que, quoique l'attitude de l'Angleterre ne soit pas entièrement claire, rien n'indique que l'Angleterre penche pour l'Allemagne.

La police de Cronstadt.

Londres, 1er mai—La police de Cronstadt a trouvé un grand nombre d'engins explosifs qui devaient être employés dans une tentative sur la vie du Czar.

Explosion.

Berlin, 1er mai—Une explosion a eu lieu aujourd'hui dans la houillère Reichlinghausen, à Dortmund.

Trois personnes ont été tuées et huit blessées.

Fièvre jaune.

Londres, 1er mai—L'agent de Lloyd à Berlin rapporte que le steamer *Weiser* a de la fièvre jaune à bord. Plusieurs officiers et vingt huit hommes d'équipage en sont atteints et trois ont déjà succombé au fléau.

Le North German Lloyd steamer *Weiser*, capitaine Von Schuckman, est parti de Baltimore le 17 avril pour Brême.

La célébration du Centenaire—Grande démonstration industrielle—La parade aujourd'hui.

New York, 1er mai—Le bataillon d'artillerie Washington partira jeudi matin pour la Nouvelle Orléans.

Le troisième jour de la célébration du Centenaire Washington a été très beau.

Il y a eu une grande parade civique et industrielle. Selon le désir du Président la procession s'est formée à 8:20 a. m. A 9 heures le Président et sa suite avaient pris place sur la grande plateforme érigée dans Madison Square.

La procession prendra une autre direction que celle d'hier. Elle descendra la Cinquième Avenue jusqu'à la rue Dix-septième, fera le tour de l'Union Square par la rue Quatorzieme jusqu'à la Cinquième Avenue, puis ira à Irving Square par Washington Place jusqu'à Broadway, descendra cette dernière rue jusqu'à Pine street.

La procession marchera plus lentement qu'hier, à cause du nombre de wagons en ligne sur lesquels seront représentés divers tableaux.

Le Président pense partir pour Washington immédiatement après la parade. Il y aura des diners d'adieu dans l'après-midi en l'honneur des visiteurs venus pour assister à la célébration.

Les membres du barreau donneront une réception au juge-président de la Cour Suprême.

Le général Butterfield, avec son état-major de 100 hommes, a pris position à 8:30 a. m. au coin de la Cinquième avenue et de la Cinquante-Cinquième rue, mais à cette heure là aucune organisation n'était encore arrivée sur les lieux.

Les inspecteurs Williams et Steers avaient charge de la parade. Celle-ci s'est mise en marche un peu après 10 heures, ayant en tête le maire Grant et les délégués représentant les sociétés civiles, industrielles et commerciales et diverses organisations. Lorsque la procession est arrivée à la grande plateforme où se trouvait le Président pour passer celle-ci en revue, le maire Grant a présenté une Adresse à M. Harrison.

Le premier char de la parade représentait "la Lecture de la Déclaration de l'Indépendance par John Nixon, dans la cour de la maison d'Etat à Philadelphie, en 7776". Ce char était entouré par une escorte de vétérans de l'armée et de la marine régulière.

Le second char représentait "Washington et ses généraux à cheval.

Washington, comme commandant en chef, occupant le centre de la ligne.

Les majors généraux Ward, Putnam, Philip Schuyler et Charles Lee figurant.

Immédiatement après venaient "les neuf brigadiers généraux nommés par le Congrès Continental à Philadelphie en 1775; aussi le Marquis de Lafayette, le Baron Steuben, l'inspecteur-général comte de Rochambeau et autres."

Ce tableau est gardé par une escorte spéciale du Bataillon école Weir No 10, de Brooklyn, composé de 55 hommes en uniforme et commandés par le major H. F. Nicholls.

Après ce tableau, un char figurant "Washington traversant le Delaware" avec une garde de plusieurs centaines de cadets en uniforme.

Puis venaient 3,500 enfants des diverses écoles, escortant leur tableau du Centenaire représentant "Washington à Valley Forge, pendant l'hiver de 1777 à 1778." On y voyait les quartiers d'hiver à Valley Forge et l'entrevue du général Washington avec le baron Steuben et les soldats blessés.

Les diverses Eglises avaient fait ériger des plateformes pour leurs paroissiens.

Dans toutes les rues une foule considérable.

Tous les Etats en général étaient représentés par leurs troupes respectives, avec leurs gouverneurs à la tête de leurs milices.

Le gouverneur McEnery et le général Beauregard tenaient la tête des troupes de la Louisiane; ils ont été spécialement [illegible] Président. Le banquet [illegible]

New York, 1er mai—Sur la plateforme présidentielle, on remarquait les ex-présidents Cleveland et Hayes, les secrétaires Proctor, Tracy, Windom et Rusk, le général Sherman, Russell B Harrison, le général J. M. Varnum, le gouverneur Burleigh, du Maine, avec son état-major composé de 8 officiers et 6 aides; le brigadier-général Jno. Harper; Fred. Douglas; le sénateur Gibson, du Maryland, et le maire Grant.

New York, 1er mai—Le Président Harrison et sa suite partiront pour Washington cette après-midi à 3 heures de Jersey City, sur le Pennsylvania R. R. Le trajet sera fait en six heures; on ne s'arrêtera que pour changer de locomotive.

Le Président sera dans le wagon de toir du vice président de la compagnie, le même qu'il avait pris en se rendant à New York. M. Thomson accompagnera le Président jusqu'à Ouest Philadelphie.

Une réception sera donnée ce soir à M. et Mme William H. Caldwell, en l'honneur de l'ex-Président Hayes et des commissaires du Centenaire de l'Ohio.

Le gouverneur Francis a payé personnellement les dépenses de son état-major privée et de 400 hommes de la milice d'Etat, de St-Louis à New York.

WASHINGTON.

M. Perry Belmont.

Washington, D. C., 1er mai—Le département d'Etat a accordé un congé à M. Perry Belmont, ministre des Etats-Unis, en Espagne, afin que celui-ci puisse assister aux cérémonies d'ouvertures de l'Exposition, à Paris, à laquelle il a été spécialement invité par le gouvernement français.

M. Belmont était chairman du comité des affaires étrangères de la Chambre qui a rapporté le bill acceptant l'invitation du gouvernement français.

Dans son cablegramme au département d'Etat, M. Belmont demandant un congé, dit qu'il retournera à Madrid afin d'être présent pour recevoir M. Palmer, le nouveau ministre américain en Espagne.

L'espérance d'une mère.

Chicago, 1er mai—Il y a de cela une semaine, Mlle Wilhelmine Stork, âgée de 21 ans, résidant dans un faubourg de Jefferson Park, mourait d'un rhumatisme au cœur. Une première fois, en Allemagne, elle était tombée en léthargie.

Cette fois quand vint l'heure des funérailles, le corps ne montrant aucun signe de décomposition, on se décida à retarder l'enterrement.

Les lèvres étaient restées rouges, les joues colorées; aucune pâleur sur le corps.

La mère crut que c'était bien là une seconde léthargie. On replaça donc la jeune fille dans son lit et l'on recourut à des moyens de chaleur artificielle, pensant ramener ainsi la vie. Enfin on manda des médecins qui se livrèrent à toutes les épreuves indiquées par la science.

On essaya du miroir, de la respiration artificielle, de la pression abdominale, mais tout cela sans aucun résultat. Puis on ouvrit l'artère tibiale, on la trancha complètement; mais pas une goutte de sang ne fut obtenue, ce qui est preuve concluante de la mort. Cependant la mère ne s'en est pas laissé convaincre; le corps reste sans sépulture et les efforts continuent pour amener une résurrection.

Le général Escobedo.

Little Rock, Ark., 1er mai.—Le général Escobedo, le héros de Queretaro, Mexique, auquel Maximilien se rendit, a traversé aujourd'hui cette ville en route pour New York, afin d'escorter au Mexique les restes du Président Lerdo.

Il est accompagné du le Col. Villanueva, du lieutenant-colonel Correllas et deux sergents-majors de l'armée mexicaine.

La nouvelle que les Etats-Unis fourniront une garde militaire, a causé la plus grande satisfaction au Mexique.

Le gouvernement mexicain.

Mexico, 1er mai—(via Galveston)—Le gouvernement annonce officiellement que M. Bleichroder, banquier de Berlin, a fait une demande pour la balance de l'emprunt de 2,900,000 livres sterling sur lequel il a un privilège d'option.

Le ministre des finances, M. Dublan, a saisi l'occasion qui se présente d'après l'action du banquier Blechroder, pour lancer une circulaire appelant l'attention sur l'état amélioré de nos finances nationale et sur la diminution de la dette nationale.

Nouveau chemin de fer.

Mexico, 1er mai. — Le Monterey Gulf R. R. sera ouvert aux voyageurs et au commerce dimanche prochain. Il ira de Monterey à Caderytes.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 22.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Frest.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Frerst.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poete et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Reynes et Dauphine.

ROYAL

BAKING POWDER

Absolument pur.

L'effet de cette POUDRE est infaillible. C'est une merveille de pureté, de force et d'inocuité [illegible] bien plus économique que celle des poudres ordinaires, et elle échappe elle-même à toute comparaison avec la multitude des autres préparations communes, sans valeur, incomplètes sous le rapport du poids, chargées d'alun et de phosphates.

Vendue seulement en cans. ROYAL BAKING POWDER CO., 106 Wall Street. New York.

En gros par SMITH BROS & CO, SCHMIDT & ZIEGLER.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.	Départ.
No 3 Lim. Ex. 7:00 am	No 4 Fast Mail 7:00 am
No 5 Coast 3:00 pm	No 6 Coast 3 40 pm
No 1 Fast Mail 7:20 pm	No 2 Lim. Ex 3:05 pm
No 7, Exc. dimanche 9:25 pm	No 8, Exc. dimanche 7:30 am

ILLINOIS CENTRAL.

Arrivée.	Départ.
No 1 Passen. 11:00 pm	No 2 Passen. 9:15 am
No 3 7:00 am	No 4 St-Louis et Chic. Ex. 5 00 pm
No 5 Exc. dimanche 9:45 pm	No 6. Exc. dimanche 7:30 am

TEXAS AND PACIFIC.

Arrivée.	Départ.
No 52 California Express 7:00 pm	No 51 California Express 8.00 am
No 54 B. R. Local 10:25 am	No 53 B. R. Local 3:50 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

Arrivée.	Départ.
No 1 Limited 11:00 am	No 2 Limited 3:35 pm
No 5 Fast line 6:20 am	No 6 Fastline 7:15 am

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

Arrivée.	Départ.
No. 1 9.00 am	No. 2 5:00 pm
No. 3 5:55 pm	No. 4 8:45 am
No. 5 10.10 am	No. 6 3:50 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, MORGAN LINE.

Arrivée.	Départ.
No 19 Califor. 3:10 pm	No 20 Califor. 11 25 am
No 17 Local 6:55 am	No 18 Local 7 20 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAIL ROAD.

Arrivée.	Départ.
Tous les jours excepté le dimanche—9:00 a.m., 4:00 p.m., 4.50 pm	Tous les jours excepté le dimanche. Pointe-à-la-Hache: 6:30 a.m., 5:00 pm
Dimanches seulement—10:10 a.m., 8:10 pm	Shell Beach 9:30 am; Dimanches seulement—5:00a, 4:00pm

EAST LOUISIANA R. R.

ABITA SPRINGS COVINGTON.

Le dimanche.

Arrivée 7:00 pm | Départ 7:30 am

Tous les jours excepté le dimanche.

Arrivée 8.45 am | Départ [illegible] pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

JEUDI, 2 MAI 1889

Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, à 11 a m
Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 p m
Bayou Lafourche—ALICE LEBLANC, à 5 p m

VENDREDI, 3 MAI 1889.

Cincinnati—U. P. SCHENCK, à 5 p m
Point Houmas—MARY Z COMEAUX, à 11 a m
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 a m
Bayou Sara—JESSE K. BELL, à 5 p m

Fleuve et rivières.

St-Louis, 1er mai — Le fleuve a 10 pieds et baisse. Temps clair et frais. Arrivés City of Providence de Natchez. Départ City of St-Louis pour la Nlle-Orléans.

Cairo, 1er mai—Le fleuve a 16 pieds 7 pouces et baisse. Temps clair.

Memphis, 1er mai—Départ. Future City pour la Nlle-Orléans à 2 p. m. Temps couvert.

Louisville, 1er mai—La rivière monte—7 pieds 6 pouces dans le canal; 5 pieds 4 pouces aux chutes. Temps beau et agréable.

Evansville, 1er mai—La rivière a 10 pieds et est stationnaire. Temps clair.

Cincinnati, 1er mai—La rivière a 17 pieds 7 pouces et monte. Départ, Buckeye State pour Memphis.

Pittsburg, 1er mai—La rivière a 10 pieds 7 pouces et baisse. Temps clair et agréable.

Wheeling, 1er mai—La rivière a 14 pieds 4 pouces et est stationnaire. Temps clair.

Les Passes.

Port Eads, 1er mai 6 p. m.—Vent du nord. Arrivés à 11:15 steamship Mascotte de Key West via Tampa. Départ steamship Wanderer et Professor Morse pour Puerto Cortes, à vapeur pour Liverpool, Excelsior et Louisiana pour New York, goélettes Jos P Machecca pour Puerto Cortes, Cefalu pour Ruatan, Clara L. Dyer pour Utilla.

Marchés.

Paris, 1er mai—Les rentes 3 pour cent 87 francs 65c.

Havane, 1er mai—Or espagnol 236 1|2 à 236 3|4. Change ferme. Sucre—les détenteurs se tiennent à l'écart.

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 1er MAI 1889.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship [am] Wanderer, Raymond, Puerto Cortez.
Steamship [am] Professor Morse, Hardie, Puerto Cortez.
Steamship [ang] Crest, Gront, Rouen.
Steamship Hutchinson, Baker, Key West, via Punta Gorda.
Barque [ital] Giuseppe, Lauro, St-Pétersbourg Newport, Russie.
Steamship [am] City of Dallas, Galt, Puerto Cortes, via Bélize et Livingston.

ARRIVÉS.

Steamship Mascotte, McKay, Key West, via Tampa.

BATEAUX A VAPEUR.

Mary Z Comeaux, Comeaux, Donaldsonville.
Dacotah, Boardman, Shreveport
Lougre Kentucky, ——, Golden Ranche.
Goélette Two Sons, ——, Covington.

EXPORTATIONS.

PUERTO CORTEZ—par steamship Professor Morse—17 colis divers.

ROUEN—par steamship Crest—110,000 boisseaux maïs en grenier 5000 sacs à grain.

ST-PETERSBOURG, RUSSIE.—par barque Giuseppe—3108 balles coton 4 paquets échantillons coton.

PUERTO CORTEZ, LIVINGSTON & BELIZE—par steamship City of Dallas—27,000 pieds bois de charpente 91 colis divers.

Arrivages de produits.

DONALDSONVILLE—par steamer Mary Z Comeaux—25 boucts sucre 21 barils mélasse et fret assorti.

SHREVEPORT—par steamer Dacotah—15 balles coton 5873 sacs graine coton et fret assorti.

GOLDEN RANCHE—par lougre Kentucky—60 barils sucre.

COVINGTON—par goélette Two Sons—8 balles coton.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS & GULF RAILROAD.—Fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY 49 balles coton 4 barils vin et fret assorti.

N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—1 wagon gousses graine coton et fret assorti.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—8 boucts sucre 128 sacs riz brut 1 wagon cendres graine coton 300 sacs farine graine coton 2619 sacs tourteaux et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—20 demi-barils vin et fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—110 barils sucre 800 sacs farine graine coton 684 sacs tourteaux et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD.—466 balles coton et fret assorti.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Barque H L Routh, Kirby ... partie 4 avril
Goelette Maggie S Hart, Cheney en ch. 17 avril
Steamship El Monte, Hawthorne ... parti 27 avril
Steamship Hudson, Freeman ... parti 27 avril
Steamship El Paso, Quick ... parti 1er mai

PHILADELPHIE.

Goélette E C Allen True, McLaughlin. par. 4 avril

LIVERPOOL.

Steamship Alava, Albonega ... parti 4 avril
Steamship Bernard Hall, Alexander. parti 14 mar
Steamship Venezuelan, Highton ... parti 15 mars
Steamship American, Ansen ... parti 17 mars
Steamship Merchant, Platt ... parti 22 mars
Steamship Andean, Wrake ... parti 7 avril
Steamship Guido, Lachlorda ... parti 7 avril
Steamship Nicoto, Ugarte ... parti 7 avril
Steamship Discoverer, Hughes ... parti 28 mars
Steamship Floridian, Sandry ... parti 28 mars
Steamship Inventor, Jones ... parti 25 avril
Steamship Wm Cliff, Winder ... parti 20 avril
Steamship Caribbean, Daniel ... parti 30 mars
Steamship Texan, King ... parti 11 avril
Steamship Historian, Buddle ... parti 13 avril
Steamship Jamaican, Edwards ... parti 27 avril
Steamship Darien, Watson ... parti 25 avril
Steamship Architect, Bond ... parti 25 avril

LONDRES.

Steamship European, Johnston ... parti 18 avril
Steamship Angers, ... parti 23 avril

ROTTERDAM.

Barque D H Watjen, Moll ... partie 17 avril

ANVERS.

Steamship Bordeaux, Blanchandin. parti 31 janv

LA PLATA

Steamship Lavre, ... parti 26 avril

ST-VINCENT, CAP DE VERDE

Steamship Marsh, Hewson ... parti 25 avril

ST-LUCIA.

Steamship Roddam ... parti 26 avril

PALERME

Steamship Glen Tanar, ... parti 30 [illegible]
Steamship Pawnee, James ... parti [illegible]

GÊNES.

Barque Clementina, [illegible]

PAUILLAC

Steamship Bordeaux, Blanch[illegible]

MONTEVIDEO

Steamship Waterloo, [illegible]

Steamship Clandeboye, ... parti 16 avril

CASTELLAMARE

Brick Goline Stanford, Scarita ... parti 29 janv

MINATITLAN.

Goélette Lena R Storer, Lee ... partie 24 avril

COLON.

Steamship Bernard Hall, Alexander. parti 8 avril
Steamship American, Anson ... parti 29 avril

VERA CRUZ

Steamship Venezuelan, Highton ... parti 29 avril

RIO DE JANEIRO.

Barque Triumpho, Evangelisto .. partie 1er avril

BUENOS AYRES.

Barque Francesca, Maresca ... partie 21 fév
Steamship Crest, ... parti 31 mars

DAKAR.

Barque Theresa, Brewer ... partie 24 fév

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

Noms	Destination	Position
STEAMERS.		
Actor	Liverpool	1er dist. 20
Ascania	Hambourg	rue 4e
Chilian	Havre	rue 2e
Clinton	Havane	Alger
Counsellor	Liverpool	Pte Tier
Crest	Continent	Elevator
Chalmette	New York	Alger
City of Dallas	Bélize, etc.	1er dist. 15
Erl King	Brême et Londres	4e dist. 47
Governor	Liverpool	2e dist. 10
Holbein	Liverpool	1er dist. 13
Hutchinson	Havane	Alger
Navarro	Liverpool	3e dist. 26
Professor Morse	Puerto Cortes	1er dist. 14
Paris	Havre	4e dist. 41
W G Hewes	Bluefields	Alger
Wanderer	Puerto Cortes	1er dist. 15
NAVIRES.		
Fawn	Almeria	rue 5e
BARQUES.		
Agnes	Oporto	rue 8e
Guiseppe	Russie	3e dist. 23
Marcelle	En détresse	3e dist. 34
GOELETTES.		
Henry Buddig	Tampico	6e dist
Kate E Morse	Wilmington	1er dist. 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr W. E. Brickell vs Mlle Marie Aimée Vignie—No 14,719.

Dr W. E. Brickell vs Mlle Marie Aimée Vignie—No 14,622.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—En vertu de deux alias writs de fieri facias, les deux à moi adressés par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 1er juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre situés dans l'ilet No 1-2, de la ville de Carrollton, anciennement paroisse de Jefferson maintenant le Septième District de la Nouvelle-Orléans, lequel est borné par les rues Lower Line, Général Scott, Livaudais et Levée; les dits lots sont désignés sur un plan de Forshey, ingénieur, par les numéros 1 à 22 inclusivement, et mesurent comme suit: le lot No 19 quatre-vingt-deux pieds quatre pouces de face à la rue Levee, cent vingt-cinq pieds quatre pouces sur la ligne du fond des lots Nos 14 à 17 et une partie du lot No 13, et quatre-vingt deux pieds sur la ligne du lot No 20; le lot No 20 a trente pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, et cent quinze pieds sur la ligne du lot No 21, et quatre-vingt-deux pieds sur la ligne du lot No 19, et quarante-neuf pieds cinq pouces dans le fond; le lot No 21 a trente pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, cent quinze pieds sur la ligne du lot No 20, cent quarante-cinq pieds de profondeur sur la ligne du lot No 22, et quarante-neuf pieds cinq pouces dans le fond; le lot No 22 a trente pieds quatre pouces de face à la rue Lower Line, cent quarante cinq pieds de profondeur sur la ligne du lot No 21 et cent soixante-huit pieds huit lignes de profondeur sur la ligne du lot No 23 et quarante-neuf pieds cinq pouces de largeur dans le fond.

2° Trois certains lots de terre situés dans la ville de Carrollton, anciennement paroisse Jefferson, maintenant le septième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 5, lequel est borné par les rues Levée, Général Scott, Olivier et Millaudon; les dits lots sont désignés sur le dit plan de Forshey par les Nos 4, 6 et 7.

3° Cinq certains lots de terre, situés dans la ville de Carrollton, anciennement paroisse Jefferson, maintenant le septième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 13, lequel est borné par les rues Levée, Walt, Millaudon et [illegible]; les dits lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 5 et 13 sur le dit plan de Forshey.

Toutes les propriétés [illegible] furent acquises par Mme Bertus Norbert Fortier de Edmond Barthe, par acte passé pardevant E Commagere, notaire, le 2 juillet 1870; le dit acte est enregistré dans le registre de Carrollton, livre 5, folio 255; et [illegible] été acquises par la défenderesse Mlle Aimée Vignie de la succession de Mme Bertus Norbert Fortier, par jugement de la Cour Civile [illegible] District, en date du 2 avril 1888, enregistré au bureau des aliénations dans le livre 28, folio [illegible], et dans le livre 129, folio 295.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

[illegible] avril—1, 8, 15, 22 29—1 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de contenu, installations etc., d'un café.

Louis [illegible] Strahcimer & Cie., vs Sylvian Dusse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,799.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 11 mai 1889 à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu, les accessoires, installations, etc., du salon [illegible] rue Decatur, comprenant [illegible] comptoirs, [illegible] glaces, vins, liqueurs, verres, etc., ainsi que le contenu de l'entrepôt qui [illegible] désignés dans l'inventaire [illegible]

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant l'encoignure des rues Chemin du Bayou et [illegible]

James Smith vs Joseph Guigon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 26,525—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé au coin des rues Chemin du Bayou et St Claude, dans l'ilet [illegible] Quartier dans le deuxième district de cette ville, le dit lot ayant environ trente pieds de face à la dite rue Chemin du Bayou sur environ cent soixante pieds de profondeur sur la rue St Claude.

Acquis par le défendeur par achat de Jean Baptiste Guigon d'après un acte pardevant G. Duplantier, ex notaire, le 3 mars 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

3 avril—3 10 17 24—1 4 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Hoeffner, Anthony Bache[illegible] "transferee" vs Edward [illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,661—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 11 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre et améliorations situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No Un, borné par les rues Levée, Chippewa, Tolédano et l'avenue Louisiana, désigné par la lettre B, sur une esquisse faite par Wm Thiel, voyer et annexée à un acte de vente passé pardevant P. E. Davis, ex-notaire, dans cette paroisse, daté le 18 avril 1866; le dit lot mesure trente-cinq [35] pieds, un [1] pouce et deux [2] lignes de face à la rue Levée, sur une profondeur, sur la ligne vers le lot A, de quatre-vingts [80] pieds, dix [10] pouces et cinq [5] lignes, courant deux [2] pieds et deux [2] lignes vers la rue Tolédano, en arrière du lot A, et courant parallèlement avec la première ligne, cinquante-neuf [59] pieds, onze [11] pouces et six [6] lignes dans le fond, et une profondeur de cent vingt-huit [128] pieds, six [6] pouces et six [6] lignes vers l'avenue Louisiana, et trente-six [36] pieds sur la ligne du fond.

Acquis de J F Leto, d'après un acte pardevant P. E. Davis, N. P., le 1o avril 1866.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

10 avril—10 17 24—mai 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Philippe Bouron vs Jules V. Charpentier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,528—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 4 mai 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, borné par les rues Poydras, Perdido, Prieur et Bertrand, formant l'encoignure des rues Perdido et Prieur, dans l'ilet No 495; le dit lot a trente (30) pieds et deux (2) pouces de face à la rue Perdido sur cent vingt (120) pieds de profondeur. Désigné par le No 11 sur un plan par J. Pilié, déposé dans le bureau de O. L. McCay, notaire.

2° Un certain lot de terre dans l'ilet No 640 borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Robertson et Claiborne, désigné par le No cinq et mesurant quarante pieds de face à la rue des Champs Elysées sur cent vingt-huit pieds (128) de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

1er avril—1 8 15 22 29—4 mai

VENTE DE SYNDIC.

Le commerce de fantaisie.

Le fonds de marchandises de variétés, notions, parfumeries et les installations du magasin au coin des rues Royale et Toulouse, à vendre en "bloc".

H. [illegible] vs. ses Créanciers.

No 26,182—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

VENTE PAR LE SYNDIC.

[illegible] 11 HEURES [illegible]